



Réf. Farde e-Assemblées : 2500806

N° OJ : 48

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

Objet : TV/2022/230/EV.- Avenant n°1 à la convention n° TV/2020/27/EV de subvention par Bruxelles Environnement pour le projet "production alimentaire".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117§1er ;

Vu l'appel à projets lancé par Bruxelles Environnement au cours de l'année 2019 à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la subvention de la mise en œuvre de projets environnementaux durables ;

Vu que la Cellule Espaces Verts du Département Espaces publics et verts a dans ce cadre posé sa candidature pour le projet ayant pour objet une étude définissant la stratégie et les moyens de mise en œuvre pour l'implantation de moyens de production sur les terrains des établissements de culture de la Ville de Bruxelles (ci-après en abrégé "production alimentaire") ;

Vu que, par décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2019, il est octroyé, au titre du projet susmentionné, à la Ville de Bruxelles un subside de 50.000 euros ;

Vu la décision du 20 avril 2020 par laquelle le Conseil communal a adopté la convention n° TV/2020/27/EV entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement, qui a pour objet, comme le précise son article 1er, de préciser les dispositions relatives à l'utilisation, aux justifications à fournir et au remboursement éventuel de la subvention allouée à la Ville en vertu de l'arrêté susmentionné ;

Considérant que les parties conviennent de mettre à jour le planning prévu initialement par la convention du 20 avril 2020 susmentionnée ;

Qu'à cet effet, la durée du subside est prolongée jusqu'au 30/11/2022 ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subside entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement du 20/04/2020 pour le projet "production alimentaire" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : l'avenant n° 1 (TV/2022/230/EV) à la convention de subside entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement du 20/04/2020 (TV/2020/27/EV) pour le projet "production alimentaire", est adopté.

Annexes :

[Avenant n°1 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

